

AVIS PUBLIC

RELATIF À LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Avis public est par la présente donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 20 décembre 2023 à 16h30 à la salle du conseil située au 53, rue des Pionniers à La Macaza, pour l'avis de motion et dépôt du règlement de taxation

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Période de questions
4. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023
5. Adoption du règlement de taxation décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur les points de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

DONNÉ À LA MACAZA CE 5^E JOUR DE DÉCEMBRE 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim




Marc St-Pierre

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Marc St-Pierre, directeur général par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de décembre 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim



Marc St-Pierre